

DIRECTIVES A L'INTENTION DES COORDINATEURS NATIONAUX

1. Les organisations d'accueil donneront aux professionnels un aperçu général des structures du pays d'accueil en matière de santé. A cet effet, les délégations nationales du pays d'accueil organiseront au moins une journée d'information en début de programme. Les organisations d'accueil enverront des brochures, dépliants et autres supports d'information aux professionnels et ce à une date suffisamment précoce.
2. Les organisations d'accueil et les professionnels doivent se mettre d'accord sur un programme de formation (couvrant au moins les deux premières semaines de l'échange), et cela à une date suffisamment précoce, de manière à ne pas perdre de temps lors de l'arrivée du professionnel. Il est important que le programme de formation tienne compte des motivations spécifiques des professionnels et soit suffisamment flexible de manière à autoriser les modifications souhaitées par les professionnels. Un projet du programme de formation du participant sera envoyé, par e-mail, par l'organisation hôte ou par le participant à HOPE, exchange@hope.be, avant le 31 mars 2017.
3. Afin d'améliorer la qualité du projet, le coordinateur national pourrait contacter personnellement les employeurs des professionnels et surtout rassembler les professionnels de son pays avant leur départ. Il pourrait inviter à cette réunion des professionnels de programmes antérieurs pour qu'ils puissent échanger sur leurs expériences et donner des informations pratiques. Il pourrait aussi réunir les organisations d'accueil afin d'examiner avec eux les besoins professionnels, sociaux et culturels particuliers du (des) professionnel(s) dont la venue est prévue dans ces organisations.
4. Tous les professionnels affectés dans un même pays se rencontreront au moins une fois lors d'une journée organisée à cette fin par le coordinateur national du pays d'accueil, en début de programme. Ceci afin de faire la connaissance des professionnels d'autres nationalités et de recevoir des informations générales sur les structures du pays d'accueil en matière de santé, sur les orientations du projet et sur les systèmes des soins de santé en vigueur dans d'autres pays. Si possible, ces contacts devraient être multipliés.
5. La personne désignée par l'organisation d'accueil comme responsable du programme sera, de préférence, une personne qui facilite les contacts sociaux et rend les contacts quotidiens plus aisés et/ou un ancien participant au programme d'échange (familiarisé avec le programme et les besoins éventuels des professionnels vivant à l'étranger).
6. Les affectations communes (c'est-à-dire deux professionnels ou plus, si possible en provenance de pays différents) peuvent stimuler les contacts tout en allégeant la tâche de l'organisation d'accueil consistant également à organiser un programme social. Les professionnels pourront ainsi s'entraider. Le cas échéant, les locaux de l'organisation devront bien entendu permettre l'affectation de plusieurs professionnels. Dans le cas d'échanges en groupe, une rotation entre plusieurs organisations pourrait être envisagée.

7. Les professionnels auront une connaissance suffisante d'une langue utilisée ou acceptée dans le pays d'accueil ou d'une langue pouvant être acceptée par l'organisation d'accueil dans lequel ils feront l'échange. Le participant devra contacter le coordinateur national du pays hôte par téléphone avant le 31 janvier 2017 afin que ce dernier puisse tester ses connaissances linguistiques.
8. Les professionnels auront l'occasion de voir une série d'autres établissements et de services de santé en dehors de l'organisation hôte. Des rendez-vous seront fixés avec d'autres organisations de santé, les administrations régionales de la santé publique, des responsables politiques etc. afin que les professionnels aient une bonne vision du système des soins de santé en vigueur dans le pays qu'ils visitent. A cet effet, des visites régulières et variées à l'extérieur de l'organisation revêtent une importance essentielle. Les répétitions quant au genre de ces visites sont à éviter.
9. Les professionnels sélectionnés auront une mentalité « internationale » appropriée. Ils seront ouverts à un mode de vie différent, feront preuve d'une souplesse suffisante pour modifier leurs habitudes et leur comportement et se familiariseront le plus possible avec les aspects culturels et sociaux du pays d'accueil.
10. Les organisations d'accueil offriront un logement gratuit, ainsi que des repas moyennant un prix raisonnable ou même gratuits.
11. Les organisations d'accueil mettront au point un programme social destiné aux professionnels qui, de leur côté, feront des démarches pour organiser leur propre vie sociale. L'expérience a démontré que les participants peuvent parfois avoir des difficultés psychologiques au cours des premiers jours ou en milieu de programme. Cela peut être évité grâce au programme social, qui devra pourtant laisser assez de temps libre aux professionnels pour des activités personnelles.
12. La conférence de clôture à la fin du programme d'échange comprendra une évaluation de l'échange, ainsi qu'une discussion théorique. Les points à discuter seront communiqués aux professionnels avant leur départ du pays d'origine de façon à pouvoir préparer leur participation. Une participation financière minimale de 300 Euros sera demandée aux participants en guise de frais de réservation pour l'hébergement, les réunions et les repas qui leur sont offerts.
13. En fin d'échange, les professionnels recevront un certificat. Ce certificat ne donnera pas lieu à des exigences salariales.
14. Les coordinateurs nationaux, en collaboration avec HOPE, examineront les possibilités de donner aux programmes d'échange le suivi approprié (séminaires, contacts), les rapports de stage étant utilisés avec un souci d'efficacité accrue.
15. Les coordinateurs nationaux feront une publicité suffisante pour le programme d'échange et pour la réunion d'évaluation.
16. Les coordinateurs nationaux devraient se contacter entre eux avant de contacter HOPE en cas de problèmes ou de questions mutuels concernant les professionnels.